

# Défis du développement durable en Île-de-France : un état des lieux contrasté

Insee Analyses Île-de-France • n° 144 • Novembre 2021



Par une artificialisation des sols maîtrisée, une conversion augmentée en agriculture biologique et la sensibilisation à des comportements plus vertueux, l'Île-de-France s'inscrit dans la poursuite des objectifs du développement durable. En particulier, l'augmentation des émissions territoriales de gaz à effet de serre a été ralentie grâce notamment à l'offre de transports en commun, au développement des énergies renouvelables et à la réduction des déchets. Mais la précarité et les inégalités, dont la réduction constitue également un enjeu du développement durable, restent plus présentes en Île-de-France. La région doit aussi faire face à des enjeux de santé publique, notamment du fait d'une répartition géographique inégale des médecins libéraux, généralistes ou spécialistes.

En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de **développement durable** à l'horizon 2030, intitulé Agenda 2030. C'est un agenda pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et s'appuyant sur des partenariats. Il porte une vision de transformation de notre monde où la pauvreté disparaîtrait et où la transition vers un développement durable serait assurée. L'Agenda 2030 a fusionné l'agenda du développement et celui des Sommets de la Terre. Il est universel, c'est-à-dire qu'il s'applique à tous les pays, du Nord comme du Sud. À cet égard, tous les pays sont « en voie de développement durable ».

Économiser les ressources naturelles, développer une alimentation saine et durable ou garantir les mêmes droits pour tous sont autant de défis inscrits dans les dix-sept objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 ► **encadré**. L'analyse de différents indicateurs permet de faire apparaître les forces et les faiblesses de l'Île-de-France en la matière.

## Forte artificialisation des sols et peu d'énergies renouvelables

En lien avec sa très forte densité de population (1 022 habitants au km<sup>2</sup> en 2020), l'Île-de-France est la première région **artificialisée** de France : 22 % des sols sont artificialisés en 2018 contre 6 % au niveau national ► **pour comprendre**. Dans ce

contexte, elle doit faire face à d'importants enjeux environnementaux, notamment la préservation de la biodiversité et des sols.

C'est au cœur de la région que l'artificialisation est la plus forte : 91 % pour Paris et la petite couronne ► **figure 1**. Toutefois, entre 2012 et 2018, l'artificialisation dans la région, dont le niveau était déjà élevé, a été

relativement maîtrisée. Cet effort de sobriété foncière s'inscrit dans l'objectif « zéro artificialisation nette » fixé dans la loi Climat et résilience d'août 2021.

De manière générale, hors nucléaire, la production d'énergies renouvelables participe à la décarbonation (moins de CO<sub>2</sub> émis) de la production d'énergie. En 2017, du fait d'un déploiement faible

### ► Encadré - L'Agenda 2030 et ses dix-sept objectifs de développement durable

Le développement durable et plus particulièrement la lutte contre les changements climatiques occupent une place importante dans le débat public, en témoigne l'organisation annuelle des Conférences des Parties, dont la dernière en date (COP26) s'est déroulée fin 2021 à Glasgow.

Dans ce contexte, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies (ONU) a adopté 17 ODD, déclinés en 169 cibles pour la période 2015-2030. Ces objectifs et cibles constituent pour les États une feuille de route commune de la transition vers un développement durable.

Trois buts essentiels sont poursuivis : lutter contre les inégalités, l'exclusion et les injustices ; faire face au défi climatique ; mettre fin à l'extrême pauvreté.

À l'issue d'une concertation menée sous l'égide du Conseil national de l'information statistique (Cnis), a été proposé mi-2018 un tableau de bord de 98 indicateurs qui constituent le cadre national pour le suivi des résultats de la France dans l'atteinte des 17 ODD. Pour éclairer les démarches territoriales de développement durable, l'Insee et le Service des données et études statistiques (service statistique du ministère de la Transition écologique) se sont associés et ont proposé un ensemble d'indicateurs cohérent avec l'Agenda 2030. Ce sont ces données locales qui ont permis de réaliser cette étude.

#### Les 17 objectifs de développement durable

- ODD 1 - Éradication de la pauvreté
- ODD 2 - Sécurité alimentaire et agriculture durable
- ODD 3 - Santé et bien-être
- ODD 4 - Éducation de qualité
- ODD 5 - Égalité entre les femmes et les hommes
- ODD 6 - Gestion durable de l'eau pour tous
- ODD 7 - Énergies propres et d'un coût abordable
- ODD 8 - Travail décent et croissance durable

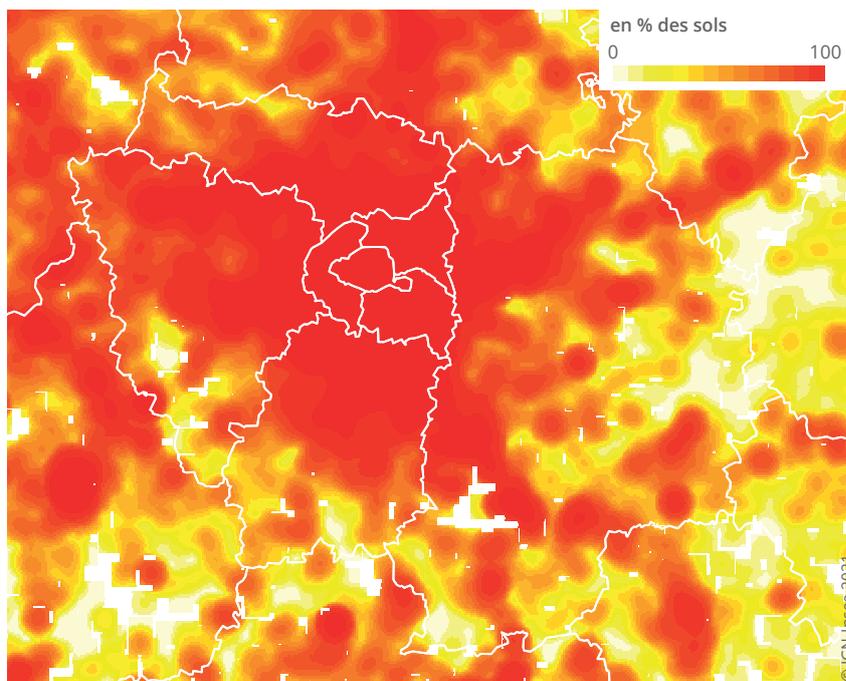
- ODD 9 - Infrastructures résilientes et innovation
- ODD 10 - Réduction des inégalités
- ODD 11 - Villes et communautés durables
- ODD 12 - Consommation et production responsables
- ODD 13 - Lutte contre les changements climatiques
- ODD 14 - Vie aquatique marine
- ODD 15 - Vie terrestre
- ODD 16 - Paix, justice et institutions efficaces
- ODD 17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs

des parcs éolien et photovoltaïque, les énergies renouvelables produites dans la région ne représentent que 6 % de la France métropolitaine. L'électricité produite à partir de ces énergies renouvelables ne couvre que 2,3 % des besoins des Franciliens contre 22 % au niveau national. En revanche, dans le domaine des énergies renouvelables thermiques, et particulièrement dans celui de la géothermie et des déchets urbains, la région est nettement plus performante : leur production représente respectivement 95 % et 28 % de celles de la France métropolitaine. Ce constat est à relativiser par le très faible volume national de ces énergies renouvelables thermiques. Cependant, la région accueille de nombreux centres de recherche et d'expérimentation dans la géothermie et la valorisation des nombreux déchets urbains dans les réseaux de chaleur.

### Une progression de l'agriculture biologique mais une production toujours insuffisante pour couvrir la demande

Le développement durable passe aussi par des modes de production des aliments qui sont respectueux de l'environnement. En 2019, l'agriculture biologique ne représente que 5 % de la surface agricole utilisée des exploitations (SAUE) de l'Île-de-France, contre 8 % en moyenne pour la France métropolitaine. Pour remplir les objectifs fixés dans le plan national *Ambition Bio 2022*, il faudrait que cette part atteigne 15 %. L'agriculture biologique est néanmoins en plein essor en Île-de-France : les surfaces de terres cultivées selon les normes biologiques ont augmenté de 25 % entre 2018 et 2019 et ont été multipliées par plus de cinq entre 2009 et 2019 ► **figure 2**. L'Île-de-France fait ainsi partie des régions (avec les

## ► 1. L'artificialisation des sols en Île-de-France en 2018



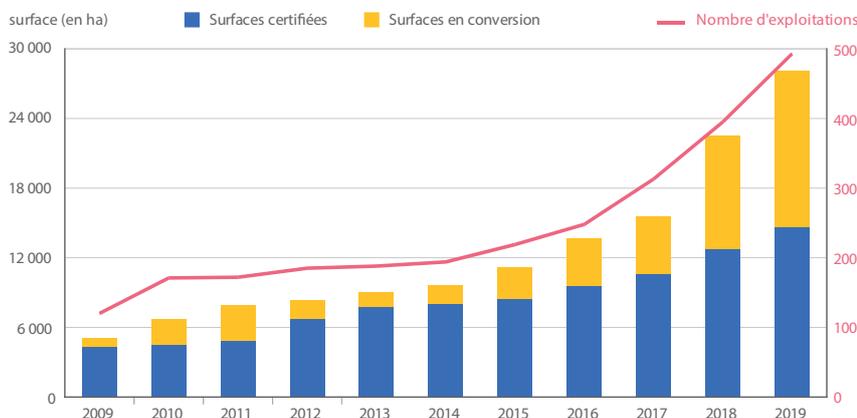
Note : les données ont été lissées sur un carroyage de 1 km x 1 km.  
Source : CORINE Land Cover 2018.

Hauts-de-France et le Centre-Val de Loire) qui ont les plus faibles parts de « bio » dans la SAUE mais qui progressent le plus. En 2019, près de la moitié des surfaces agricoles franciliennes cultivées selon le mode « bio » sont en cours de conversion et donc relativement récentes.

Malgré une faible production d'aliments biologiques en Île-de-France, les activités de la transformation ou de la distribution de produits issus de l'agriculture biologique, en aval de la chaîne, sont présentes dans la région. Environ 2 800 entreprises franciliennes relèvent de ces activités, soit 12 % de l'ensemble au

niveau national. Cette proportion place la région francilienne au deuxième rang, juste après la région Auvergne-Rhône-Alpes (13 %). Le décalage entre faible production et distribution plus élevée peut s'expliquer d'une part par les fortes capacités d'importation de la région (importantes infrastructures routières, ferrées ou aériennes) et d'autre part par une forte demande de la part des consommateurs franciliens : en 2019, si 14 % des Franciliens déclarent consommer quotidiennement des aliments issus de l'agriculture biologique (proportion identique à celle des Français), ils sont environ 75 % à en consommer au moins une fois par mois, soit 6 points de plus qu'au niveau national.

## ► 2. Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces agricoles en agriculture biologique, en Île-de-France



**Lecture** : la surface agricole dédiée à l'agriculture biologique représentait 5 100 ha pour 120 exploitations en 2009. Elle représente 28 100 ha pour 493 exploitations en 2019.

**Champ** : surfaces en agriculture biologique en Île-de-France.

Sources : Service de la Statistique et de la Prospective, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ; Agence BIO 2019.

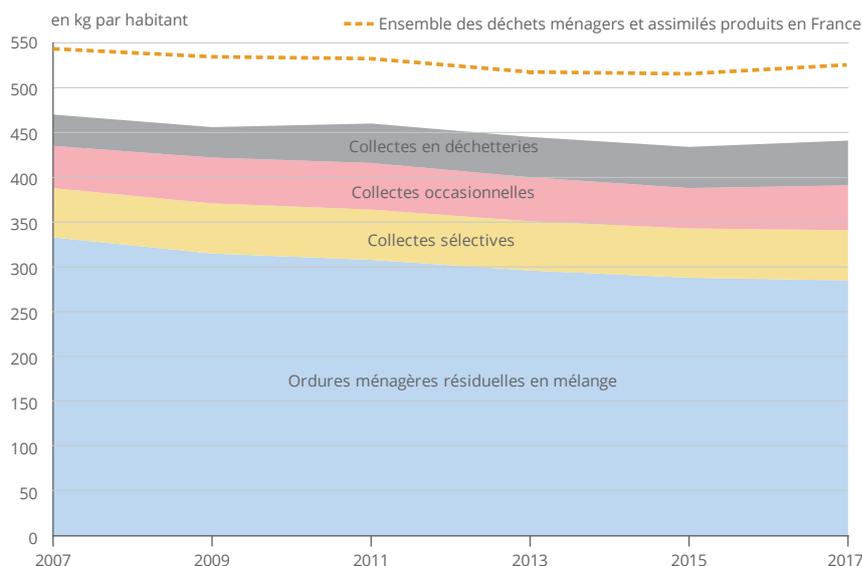
### Des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre moindres qu'en France métropolitaine

Une économie durable et verte peut s'évaluer notamment à travers son efficacité énergétique, c'est-à-dire sa capacité à produire des richesses tout en minimisant la consommation d'énergie et la pollution. La Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV 2015) vise d'ici 2050 une forte réduction de la consommation d'énergie et des **émissions de gaz à effet de serre** (GES). En Île-de-France, avec d'une part un produit intérieur brut par habitant presque deux fois plus important qu'en province (59 400 euros en 2018,

contre 30 300 euros) et d'autre part une moindre consommation d'énergie et des rejets moins importants de GES par habitant, l'efficacité énergétique pourrait apparaître meilleure qu'en province. Mais cette efficacité énergétique est en trompe-l'œil du fait de la structure des activités dans la région. L'économie francilienne se caractérise en effet par une prédominance du secteur tertiaire (peu énergivore ou polluant) et de secteurs à haute valeur ajoutée. En matière de consommation, l'efficacité énergétique en 2012 est de 36 **kilotonnes d'équivalent pétrole** pour produire un milliard d'euros de PIB en Île-de-France contre 71 en France métropolitaine. Les émissions de GES rapportées au PIB sont de 81 grammes d'équivalent CO<sub>2</sub> par euro contre 238. Ces résultats sont à nuancer car ils ne tiennent pas compte des importations et donc des productions énergivores ou polluantes effectuées dans d'autres territoires ou pays. En effet, de grands groupes industriels ont leur siège administratif en Île-de-France alors que les établissements de production, plus émetteurs de GES, sont localisés dans le reste du pays, voire à l'étranger.

Le développement durable s'appuie également sur une mobilité plus respectueuse de l'environnement. Hors transport de marchandises, les modes de transport pour les trajets entre le domicile et le travail évoluent. L'Île-de-France est une région avec d'importantes infrastructures de transports en commun. Le réseau continue de se développer, notamment à travers la réalisation du Grand Paris Express. En Île-de-France, en 2017, pour se rendre sur leur lieu de travail, 46 % des actifs utilisent les transports en commun, contre 16 % en France métropolitaine. L'utilisation des transports en commun est plus forte au centre de l'agglomération (68 % à Paris) et augmente avec le temps (+ 2,7 points depuis 2007 en Île-de-France, + 3,9 points en petite couronne). La voiture, dont l'impact écologique est fort, surtout pour les véhicules thermiques, reste le deuxième mode de transport (42 %) mais

### ► 3. Évolution de la production annuelle de déchets ménagers et assimilés\* en Île-de-France



\* Hors déblais et gravats.

**Lecture** : en 2017, un Francilien rejette en moyenne 285 kg d'ordures ménagères résiduelles en mélange.

**Champ** : la production de déchets par les ménages est appréhendée par les quantités collectées par le service public des déchets. Cette collecte est organisée par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ou les communes indépendantes ayant une compétence déchets.

Source : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), enquête Collecte.

son usage diminue et le recours à des motorisations électriques ou hybrides se développe.

En plus de leur recours plus grand aux modes de déplacement doux, et de leur plus grande consommation de produits issus de l'agriculture biologique, les Franciliens contribuent aussi davantage à la réduction des déchets. En 2017, la quantité de déchets ménagers et assimilés (hors déblais et gravats) rapportée à la population est inférieure en Île-de-France à celle de la France métropolitaine : 442 kg par habitant contre 526 kg. Depuis 2007, cette quantité a diminué (- 6 % contre - 3 % en France métropolitaine) ► **figure 3**. Cette baisse, qui peut être mise en regard de la LTECV et de l'objectif de réduction de 10 % des déchets ménagers entre 2010 et 2020, concerne essentiellement les ordures ménagères résiduelles en mélange

ramassées au domicile (- 14 %). Entre 2007 et 2017, la collecte s'est améliorée du fait d'une augmentation des collectes séparées et des apports en déchetteries.

### L'Île-de-France fait face à des grandes disparités de revenus, de chances professionnelles et de santé

Le développement durable passe aussi par la diminution des inégalités, par une insertion professionnelle accrue et par l'accès à un système de soins performant. Il s'agit de ne marginaliser aucune population et de contribuer ainsi à la cohésion sociale. L'Île-de-France est la région de France métropolitaine où les inégalités de **niveaux de vie** sont les plus fortes : en 2018, le niveau de vie des 10 % des ménages les plus aisés est supérieur à 4 083 euros par mois, tandis que celui des 10 % des ménages les plus modestes est inférieur à 918 euros, soit un facteur multiplicatif de 4,4 (3,4 au niveau national). Cet écart est toutefois stable depuis 2013. La redistribution permet de réduire ce facteur multiplicatif, lequel serait sinon de 7,8 en 2018 en Île-de-France.

Malgré les mécanismes de redistribution, 15,6 % des Franciliens vivent sous le seuil de pauvreté, soit un point de plus qu'en France métropolitaine ► **figure 4**. Dans une région où le coût de la vie est globalement plus élevé qu'en France métropolitaine, les enjeux de lutte contre la pauvreté sont donc importants. Entre

### ► 4. Indicateurs des enjeux sociaux en Île-de-France en 2017

	Taux de pauvreté (en 2018)	Part des jeunes sortis des études sans diplôme	Écart de salaire horaire entre les femmes et les hommes
Paris	15,2	10,9	-23,1
Hauts-de-Seine	11,9	14,2	-19,3
Seine-Saint Denis	28,4	24,8	-3,0
Val-de-Marne	16,6	17,0	-10,9
Seine-et-Marne	11,8	17,5	-14,7
Yvelines	9,7	14,9	-24,1
Essonne	13,1	18,6	-14,2
Val-d'Oise	17,2	19,7	-11,1
<b>Île-de-France</b>	<b>15,6</b>	<b>17,3</b>	<b>-15,9</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>14,6</b>	<b>17,0</b>	<b>-15,5</b>

**Lecture** : en 2018, 15,2 % des ménages parisiens vivent sous le seuil de pauvreté. En 2017, à Paris, la part des jeunes de 20 à 24 ans sortis des études sans diplôme est de 10,9 %, l'écart salarial entre les femmes et les hommes est de 23,1 %.

Sources : Insee, *Filosofi 2018*, recensement de la population 2017, déclaration sociale nominative 2017.

2013 et 2018, le taux de pauvreté a d'ailleurs très légèrement augmenté dans la région (+ 0,8 point), principalement dans le Val-de-Marne et l'Essonne.

Les inégalités peuvent aussi s'appréhender en fonction de l'âge ou du sexe. En 2017, les femmes salariées résidant en Île-de-France perçoivent un salaire horaire net moyen inférieur de 15,9 % à celui des hommes franciliens. Pour les femmes de moins de 26 ans, l'écart avec leurs homologues masculins n'est que de 6 %. Ces moindres différences femmes/hommes pour les jeunes générations résultent de l'entrée massive des femmes sur le marché du travail depuis plusieurs décennies, de la meilleure réussite scolaire des filles et des lois pour l'égalité professionnelle. Mais elles ne prédisent pas comment évoluera la situation des femmes lorsque ces mêmes femmes auront atteint l'âge d'avoir des enfants.

Concernant les inégalités en fonction de l'âge, en Île-de-France comme en France métropolitaine, environ 17 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans en 2017 sont sortis du système éducatif sans diplôme. De grandes disparités existent entre les départements de la région. La part de ces jeunes est de 11 % dans la capitale contre 20 % dans le Val-d'Oise et 25 % en Seine-Saint-Denis. Néanmoins, la situation s'est améliorée en dix ans (baisse de 6 points à l'échelle régionale).

L'accès à la santé, comme la crise sanitaire de la Covid-19 l'a rappelé, constitue un enjeu social fort. En 2018, l'Île-de-France est la deuxième région après Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la densité de médecins spécialistes exerçant en libéral : 8,6 médecins pour 10 000 habitants contre 6,8 en France métropolitaine ► **figure 5**. Cette concentration de spécialistes, surtout à Paris (19,3 médecins pour 10 000 habitants), facilite la prise en charge de certaines pathologies. Cependant, l'offre médicale non hospitalière est inégalement répartie : les territoires où la part de la population en situation de précarité est élevée sont ceux où la densité de médecins est la plus faible. C'est notamment le cas en Seine-Saint-Denis : le département est celui où l'offre est la plus faible, qu'il s'agisse des médecins spécialistes ou des généralistes. ●

Nadia Boussad, Kevin Chaput, Ivan Tissot (Insee)



Retrouvez les données en téléchargement sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

Insee Île-de-France  
1 rue Stephenson  
78188 Saint-Quentin-en-Yvelines Cedex

Directrice de la publication :  
Marie-Christine Parent

Rédactrices en chef :  
Marie-Odile Liagre  
et Brigitte Rigot

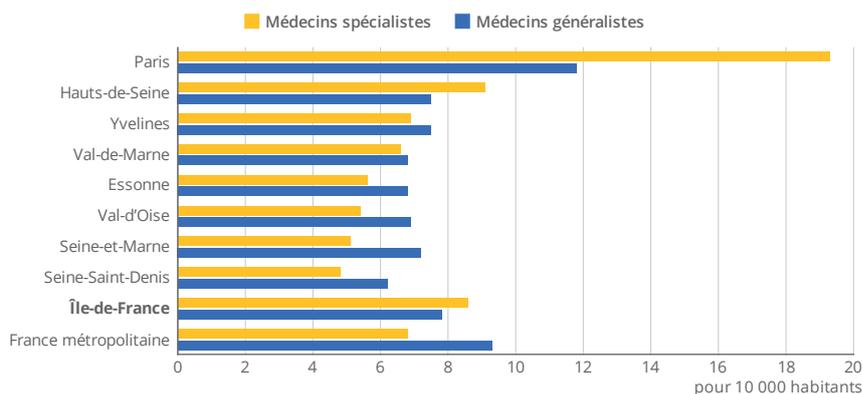
Maquette :  
Frédéric Luczak  
et Nicolas Renaud

ISSN 2416-8149  
© Insee 2021

[www.insee.fr](http://www.insee.fr)  
@InseeRegions



## ► 5. Densité de médecins généralistes ou spécialistes\* en 2018 par département en Île-de-France et en France métropolitaine



\* Médecins exerçant parmi les spécialités les plus importantes (cardiologie, dermatologie, gynécologie, gastro-entérologie, hépatologie, psychiatrie, ophtalmologie, oto-rhino-laryngologie, pédiatrie, pneumologie, imagerie médicale).

**Lecture** : en 2018, le nombre moyen de médecins généralistes pour 10 000 habitants est de 6,2 en Seine-Saint-Denis et de 11,8 dans la capitale.

**Champ** : médecins libéraux, France métropolitaine.

Sources : Insee, base permanente des équipements 2018, recensement de la population 2016.

### ► Pour comprendre

La base de données géographiques **CORINE Land Cover** est un outil européen de suivi de l'occupation des sols. Cette source offre tous les six ans une photographie complète, selon une nomenclature en 44 postes (dans notre étude en 5 ou 15 postes), du territoire français issue d'une interprétation visuelle d'images satellitaires. L'occupation du sol est décrite à une échelle de 1/100 000 avec un seuil de 25 ha pour la cartographie des unités d'occupation homogène des sols et 5 ha pour les évolutions.

### ► Définitions

Le **développement durable** est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs », citation de M<sup>me</sup> Gro Harlem Brundtland, Première ministre norvégienne (1987). En 1992, le Sommet de la Terre à Rio, tenu sous l'égide des Nations unies, officialise la notion de développement durable et celle des trois piliers (économie/écologie/social) : un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

L'**artificialisation** résulte de l'urbanisation et de l'expansion des infrastructures, sous l'influence de la dynamique démographique et du développement économique. Les surfaces artificialisées regroupent l'habitat et les espaces verts associés, les zones industrielles et commerciales, les équipements sportifs ou de loisirs, les réseaux de transport, les parkings ou encore les mines, décharges et chantiers.

Les **émissions des gaz à effet de serre** sont exprimées en grammes d'équivalent CO<sub>2</sub>. L'émission de chaque gaz est transformée sur la base du pouvoir de réchauffement du gaz à l'horizon de 100 ans comparé à celui du CO<sub>2</sub>.

La tonne d'équivalent pétrole (tep) représente la quantité d'énergie contenue dans une tonne de pétrole brut. Cette unité est utilisée pour exprimer dans une unité commune la valeur énergétique des diverses sources d'énergie. Un **kilotonne d'équivalent pétrole** (ktep) représente 1 000 tep.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible (revenus après redistribution) du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont fixées selon une échelle qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

### ► Pour en savoir plus

- **Boussad N., Chaput K., Tissot I.**, « Objectifs du développement durable : regards sur l'Île-de-France », *Insee Dossier Île-de-France* n° 7, à paraître.
- **Boulin P., Durand J., Lavergne H., Vey F.**, « Spécificités des départements français au regard du développement durable », in *La France et ses territoires*, coll. « Insee Références », avril 2021.
- **Cling J.-P., Eghbal-Teherani S., Orzoni M., Plateau C.**, « La France et les objectifs de développement durable », in *L'économie française - Comptes et dossiers*, coll. « Insee Références », édition 2019.